

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 4 DÉCEMBRE 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier et Me Caroline Thibault, directrice adjointe du service des affaires juridiques et du greffe sont également présents.

*En guise de mot d'ouverture monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents dans la salle à l'occasion de cette séance régulière et adresse certains commentaires concernant les sujets suivants :*

- *Les démarches relatives à la formation d'un comité environnement sont en cours ;*
- *Monsieur le maire souligne le prix reçu par la Ville de Pointe-Claire, à l'Assemblée nationale, à savoir le prix Dollard-Morin, pour les efforts accomplis dans le cadre des programmes de la Ville ;*
- *Monsieur le maire souligne également la donation de documents à caractère historique provenant de monsieur John Gilmore.*

*Traitant à nouveau de la réception du prix Dollard-Morin, monsieur le maire souhaite souligner le travail particulier d'une employée de la Ville, madame Patricia Strati, au service de la Ville depuis 37 ans et, pour la remercier de son dévouement et de son service exceptionnel, lui remet la médaille qui lui a été octroyée lors de la remise du prix Dollard-Morin.*

**2018-854**

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet inscrit à l'item 10.27 ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » : Résiliation du contrat octroyé en vertu de la résolution 2016-418 en faveur de la compagnie « Joyal Groupe Expert Conseil, O.S.N.D. : Nova Mobilier ».

**2018-855**

**CONSULTATION PUBLIQUE – PROJETS DE RÈGLEMENTS  
PC-2786, PC-2775-52 ET PC-2768-7**

---

Se tient une consultation publique concernant les projets de règlements suivants :

- Item 03.01 PC-2786, règlement modifiant le règlement de Construction PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre une séparation coupe-feu entre les locaux d'un bâtiment industriel multi-occupants ;
- Item 03.02 PC-2775-52, règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement au territoire des zones Pa38 et Rc17 (côté nord de l'avenue John-Fisher) et aux usages devant y être autorisés (parcs et terrains de jeux) ;
- Item 03.03 PC-2768-7, règlement modifiant le Règlement PC-2768 (Plan d'urbanisme) de la Ville de Pointe-Claire afin de préciser l'utilisation de l'espace vert sis au côté nord de l'avenue John-Fisher.

À la demande de monsieur le maire, le greffier explique la nature de chacun des trois (3) projets de règlements soumis à la consultation publique et les conséquences de leur adoption.

Le greffier précise que les règlements modifiant le règlement de construction PC-2786 et modifiant le règlement PC-2768 (Plan d'urbanisme) ne sont pas soumis à la procédure d'approbation référendaire.

Par contre, le greffier explique que le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux territoires des zones Pa38 et Rc17 (côté nord de l'avenue John-Fisher) et aux usages devant y être autorisés est soumis à la procédure d'approbation référendaire et le greffier explique sommairement les modalités relatives à cette procédure.

À la suite de ces explications, les citoyens dont les noms apparaissent ci-après adressent les commentaires suivant au conseil :

- Madame Genny Gomes remercie le conseil pour le retrait du site du parc John-Fisher de la liste des projets d'insertion mentionnés au plan d'urbanisme ;
- Monsieur Greg Buchanan indique qu'il approuve le conseil pour ce changement et demande si le conseil à un plan d'aménagement quelconque en ce qui concerne le parc John-Fisher lui-même.

**2018-856**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE RÉGULIÈRE  
DU 6 NOVEMBRE 2018**

---

**RÉSOLU :**

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2018, avec la correction suivante à la version anglaise :

- Dans le titre et le texte de la résolution 2018-824, on devrait lire l'expression « Road Lighting », plutôt que « Road Lightning ».

**2018-857**                    APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et  
unanimentement

RÉSOLU : D'approuver la version française et la version anglaise du  
procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le  
16 octobre 2018.

**2018-858**                    PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les  
personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Murray Levine (citoyen de Dorval) :

- Il désire s'adresser au conseil en présence des citoyens de Pointe-Claire, malgré le règlement de régie interne qui est clair sur ce point.

Monsieur le maire Belvedere le rappelle à l'ordre et ne l'autorise pas à adresser des questions aux membres du conseil tant et aussi longtemps que les citoyens de Pointe-Claire n'auront pas eu l'occasion de s'exprimer.

Monsieur Keith Kelly :

- Plusieurs sujets inscrits à l'ordre du jour.

Une résidente de l'avenue Pointe-Claire :

- Sa responsabilité relative au déblaiement de la neige dans son entrée charretière.

Monsieur Stephen Farrugia :

- Félicite le conseil pour l'activité reliée à l'illumination de Noël du secteur du Village de Pointe-Claire et adresse des questions concernant des modifications aux contrats.

Madame Genny Gomes :

- Demande des explications concernant différents sujets inscrits à l'ordre du jour, en plus de ceux mentionnés par monsieur Kelly.

Madame Tracy McBean :

- Remercie le conseil pour l'activité reliée à l'illumination de Noël du secteur du Village de Pointe-Claire ;
- La signalisation à l'intersection des avenues Alston et Sedgfield ;
- La synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Saint-Jean ;
- L'inondation de l'établissement « Le Pionnier », depuis le 25 novembre 2018.

Modifiée par la résolution 2019-068 Monsieur Tim Thomas :

- Adresse des remerciements au conseiller Cowan pour ~~assistance transmise récemment~~ ;
- Offre d'achat concernant l'établissement « Le Pionnier » et le fait que le bâtiment soit laissé vacant pendant une longue période de temps et les risques que cette situation pose en termes de sécurité.

Monsieur Stéphane Licari :

- Adresse des questions concernant l'emploi d'une stratégie afin de protéger l'établissement « Le Pionnier », ainsi que pour obtenir des explications, relativement à l'adoption du règlement de contrôle intérimaire ;
- Modifications aux contrats.

Monsieur Keith Kelly :

- Bien qu'il reconnaisse l'importance du travail effectué par le service des Travaux publics, il se questionne sur les méthodes de déneigement constatées au cours des dernières précipitations ;

Monsieur Brian Stafford :

- Il tient à remercier le conseil, relativement à la consultation publique tenue le 3 décembre 2018, concernant le projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, afin de permettre un usage public dans la zone Re20 et souligne que, pour que ce projet soit réussi, il sera nécessaire pour le conseil d'envisager des mesures de mitigation de la circulation sur l'avenue de l'Église.

Finalement un citoyen de l'extérieur de Pointe-Claire (Dorval), monsieur Murray Levine, qui se présente comme « activiste » adresse une question au conseil afin que celui-ci exige de l'organisme « Vélo-Québec » que celui-ci soit tenu d'exiger des participants au « Tour de l'Île », qu'ils fournissent une contribution à une œuvre de charité afin d'être autorisés à participer l'activité « Tour de l'Île ».

**2018-859**

**ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712-17 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES 2019**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

**RÉSOLU** :

D'adopter le Règlement PC-2712-17-1 modifiant le Règlement PC-2712-17 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2019.

**2018-860**                    ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AU TERRITOIRE DES ZONES Pa38 ET Rc17 (CÔTÉ NORD DE L'AVENUE JOHN-FISHER) ET AUX USAGES DEVANT Y ÊTRE AUTORISÉS (PARCS ET TERRAINS DE JEUX)

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement au territoire des zones Pa38 et Rc17 (côté nord de l'avenue John Fisher) et aux usages devant y être autorisés (parcs et terrains de jeux), dans la mesure où la version finale de ce projet est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11957.

**2018-861**                    ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2565 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE SUR LA CIRCULATION, EN CE QUI CONCERNE LE STATIONNEMENT DANS CERTAINS PARCS DE STATIONNEMENT OUVERTS AU PUBLIC

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2565 sur la circulation, en ce qui concerne le stationnement dans certains parcs de stationnement ouverts au public, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-141-12097.

**2018-862**                    ADOPTION – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE UNE SÉPARATION COUPE-FEU ENTRE LES LOCAUX D'UN BÂTIMENT ENTRE LES LOCAUX D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL MULTI-OCCUPANTS

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement de Construction PC-2786 pour permettre au 2555 boulevard des Sources, une séparation coupe-feu au lieu d'un mur de blocs de béton, entre les locaux d'un bâtiment industriel multi-occupants, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-612-12216.

**2018-863**                    ADOPTION – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un règlement sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-131-12141.

**2018-864** PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 350 000 \$

Monsieur le conseiller Cowan présente un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux sur les bâtiments municipaux, ainsi qu'un emprunt de 4 350 000 \$ à ces fins.

Monsieur le conseiller Cowan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-865** PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'AQUEDUCS, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 9 950 000 \$

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructure d'aqueducs, d'égouts et de voirie, ainsi qu'un emprunt de 9 950 000 \$ à ces fins.

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-866** PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS DE LA VILLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 100 000 \$

Monsieur le conseiller Cowan présente un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux dans les parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la Ville, ainsi qu'un emprunt de 2 100 000 \$ à ces fins.

Monsieur le conseiller Cowan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-867** ADOPTION – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE CONCERNANT L'IMPLANTATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION MIXTES OU RÉSIDIENTIELS DANS CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un règlement de contrôle intérimaire concernant l'implantation de projets de constructions mixtes ou résidentiels dans certaines parties du territoire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-143-12196 ;

Abroger la résolution 2018-698, lors de de l'entrée en vigueur du règlement visé ci-dessus.

**2018-868**                    ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, AFIN D'Y PERMETTRE UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS) MAXIMAL DE 2,0 ET UN TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAL DE 35 % SUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES À L'ANGLE SUD-EST DE L'AVENUE DELMAR ET DU BOULEVARD HYMUS

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2768 concernant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin de permettre un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 2,0 et un taux d'implantation maximal de 35% sur les propriétés situées à l'angle sud-est de l'avenue Delmar et du boulevard Hymus, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11940.

**2018-869**                    ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE, DANS LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE Re41 UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS) MAXIMAL DE 2,0, UN TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAL DE 35 % ET LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS RÉSIDEN­TIELS DE CLASSE B (HABITATIONS BI FAMILIALES, TRI FAMILIALES ET QUADRUPLEX) ET DE BÂTIMENTS RÉSIDEN­TIELS MULTIFAMILIAUX DE TYPE MAISONS DE VILLE

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre dans la zone résidentielle Re41, un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 2,0, un taux d'implantation maximal de 35% et la construction de bâtiments résidentiels de Classe B (habitations bi familiales, tri familiales et quadruplex) et de bâtiments résidentiels multifamiliaux de type maisons de ville, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11943.

**2018-870**                    ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE UN USAGE PUBLIC (ÉGLISE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE) DANS LA ZONE Re20

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement au territoire et aux usages autorisés Re20 (angle nord-ouest du boulevard des Sources et du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore) afin d'y autorisés des usages sous l'égide d'un organisme religieux, destinés au culte, à l'éducation et à la culture, dans la mesure où la version finale de ce projet est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-12214.

**2018-871** PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AU COEFFICIENT DU SOL (COS) POUR LA ZONE INDUSTRIELLE N11 (CÔTÉ NORD DU BOULEVARD BRUNSWICK, À L'EST DU BOULEVARD SAINT-JEAN)

---

Monsieur le conseiller Stork présente un projet de règlement modifiant le règlement le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement au coefficient du sol (COS) pour la zone industrielle N11 (côté nord du boulevard Brunswick, à l'est du boulevard Saint-Jean).

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-872** ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AU COEFFICIENT DU SOL (COS) POUR LA ZONE INDUSTRIELLE N11 (CÔTÉ NORD DU BOULEVARD BRUNSWICK, À L'EST DU BOULEVARD SAINT-JEAN)

---

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement au coefficient du sol (COS) pour la zone industrielle N11 (côté nord du boulevard Brunswick, à l'est du boulevard Saint-Jean), dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-12354.



**2018-873**

**APPROBATION – PIIA – 19-73, AVENUE GENDRON**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le  
1<sup>er</sup> novembre 2018 :

- Plans complets prima 2 \_2018-11-01 (annotés bande de plantation).

et ce, relativement à la Phase 2 du projet Prima soit la construction de 24 maisons de ville au 19-73, avenue Gendron, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition suivante :

- D'intégrer une bande végétalisée le long des cours arrière du côté ouest du site, avec des arbres appartenant à l'une ou l'autre des espèces suivantes :
  - *Ace freemanii* « Armstrong » ;
  - *Celtis occidentalis* « Prairie Sentinel » ;
  - *Cercidiphyllum japonicum* ;
  - *Gleditsia triacanthos* var. *inernis* « Skyline » ;
  - *Gleditsia triacanthos* var. *inernis* « Shademaster » ;
  - *Larix Decidua* ;
  - *Picea Pungens* f. *glauca*.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 192 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-874**                      REFUS – PIIA – 1-37, AVENUE DES FRÊNES

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 1-37, avenue des Frênes exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 5 novembre 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

DE refuser d'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le 2 novembre 2018 :

- A101\_Implantation\_2018-11-02.

et ce, relativement au remplacement d'un stationnement souterrain approuvé par une aire de stationnement hors sol extérieure au 1-37, avenue des Frênes, celui-ci n'étant pas conforme aux critères du chapitre 16 relatif au développement durable, énoncés au Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**2018-875**                      APPROBATION – PIIA – 80, AVENUE QUEEN

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le 15 octobre 2018 :

- Plans site et élévations\_2018-10-15 (4pp).

et ce, relativement à un agrandissement, à l'ajout d'une véranda et à des rénovations extérieures, au 80, avenue Queen, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-876**                    APPROBATION – PIIA – 80, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les plans\_2018-10-15 (3 pages) reçus au service d'urbanisme les 15 et 19 octobre 2018, relativement au remplacement de la marquise existante et des portes de l'entrée principale au 80, chemin Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-877**                    APPROBATION – PIIA – 67, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 30 août et 18 octobre 2018 :

- Échantillons\_2018-08-30 ;
- Plans-1\_2018-10-18.

et ce, relativement au remplacement du revêtement de vinyle par un revêtement de fibrociment, à la suppression des volets, à l'installation d'un toit au-dessus de la porte d'entrée et à l'ajout de moulures, au 67, chemin Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition suivante :

- Que la structure du toit au-dessus de la porte avant principale soit élargie et les colonnes déplacées en fonction du toit.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-878**                      APPROBATION – PIIA – 98, AVENUE DE LA BAIE-DE-VALOIS

RÉSOLU :                      Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme  
les 16 et 17 octobre 2018 :

- Échantillon-1\_2018-10-16 ;
- Échantillon-2\_2018-10-16 ;
- Vue arrière\_2018-10-17 ;
- Vue devant\_2018-10-17 ;
- Vue du côté nord\_2018-10-17 ;
- Vue du côté sud\_2018-10-17.

et ce, relativement au remplacement du revêtement horizontal blanc par du revêtement horizontal gris foncé, sur la maison au 98, avenue Baie de Valois ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-879**                      APPROBATION – PIIA – 14, AVENUE LAKEBREEZE

RÉSOLU :                      Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme  
les 12, 15 octobre et le 21 novembre 2018 :

- Échantillons-1\_2018-10-12 ;
- Échantillons-2\_2018-10-12 ;
- Implantation\_2018-09-24\_2018-10-15 ;
- Élévations\_V2\_ESQ5\_2018-11-21 (2pp).

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison sur un terrain vacant au 14, avenue Lakebreeze ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 16 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-880**                      APPROBATION – PIIA – 15, AVENUE BOWLING GREEN

RÉSOLU :                      Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme  
les 15, 26 et 31 octobre 2018 :

- Echantillons-1\_2018-10-15 ;
- Echantillons-2\_2018-10-15 ;
- Élévation couleur\_2018-10-31 ;
- Implantation et élévations\_2018-10-26 (5 pp).

et ce, relativement à l'ajout d'une véranda à l'avant de la maison et à l'entière rénovation de la maison existante au 15, avenue Bowling Green, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 8 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-881**                      APPROBATION – PIIA – 1, AVENUE DRAYTON

RÉSOLU :                      Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme  
les 23 et 30 octobre 2018 :

- Échantillons\_2018-10-23 ;
- Implantation et élévations\_2018-10-30.

et ce, relativement à l'agrandissement de la maison vers le nord en ajoutant un garage double au 1, avenue Drayton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2018-882**                      APPROBATION – USAGE CONDITIONNEL – 260A, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU :                      Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'approuver une demande d'autorisation d'un usage conditionnel  
en faveur de la propriété située au 260A, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, afin d'y permettre l'occupation d'une partie du bâtiment par un usage commercial de la classe D-1, soit Salon Rosie-Lanoie (Salon de thé).

**2018-883** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 195-197, BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 195-197, boulevard Brunswick, afin d'y permettre :

- a) Une marge avant de 7,5 m (24,6 pi) plutôt que la marge avant minimale requise de 12 m (39,4 pi) ;
- b) Trente-quatre (34) espaces de stationnement plutôt que le nombre minimal requis de cent cinquante-cinq (155) espaces de stationnement.

**2018-884** APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 8A, AVENUE CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 8A, avenue Cedar, afin d'y permettre une marge arrière de 6,87 m (22,5 pi) plutôt que la marge arrière minimale requise de 7,5 m (24,6 pi).

**2018-885** REPORTER - DÉROGATION MINEURE – 10, AVENUE HORNELL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
DE reporter à une séance ultérieure la décision à prendre quant à l'octroi de la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété située au 10, avenue Hornell ;

DE retourner le dossier au comité consultatif d'urbanisme pour analyse en ce qui concerne l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural à ce projet.

**2018-886** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 191, AVENUE LABROSSE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 191, avenue Labrosse, afin d'y permettre :

- a) L'installation d'un quai de chargement/déchargement dans la marge latérale ouest sans le mur écran requis ;
- b) L'installation d'un revêtement métallique pré-peint (matériau de classe B) sur 100% de la façade avant de l'agrandissement plutôt que sur le maximum de 25% de la façade avant de l'agrandissement, tel que permis ;
- c) Trente-sept (37) espaces de stationnement plutôt que le nombre minimal requis de quarante-sept (47) espaces de stationnement.

**2018-887** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 20 OCTOBRE 2018 AU 21 NOVEMBRE 2018 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 20 OCTOBRE 2018 AU 21 NOVEMBRE 2018

La liste des amendements budgétaires pour la période du 20 octobre 2018 au 21 novembre 2018 et le registre des chèques pour la période du 20 octobre 2018 au 21 novembre 2018 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2018-888** DÉPÔT – REGISTRE FAISANT ÉTAT DE TOUT DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ ET TOUT AUTRE AVANTAGE EXCÉDENT 200 \$ AYANT ÉTÉ REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DEPUIS 2017

Le registre faisant état de tout don, marque d'hospitalité et tout autre avantage et qui n'est pas de nature privée, lorsque sa valeur excède la somme de 200 \$ ayant été reçu par un membre du conseil de la Ville de Pointe-Claire depuis 5 décembre 2017, est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

**2018-889** DONATION – DOCUMENTS À CARACTÈRE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL REMIS À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accepter une donation de la part de monsieur John Gilmore, de documents à caractère historique et patrimonial, dont il a fait remise à la Ville de Pointe-Claire ;

DE féliciter monsieur John Gilmore pour l'ensemble de son oeuvre et de son apport aux archives de la Ville de Pointe-Claire ;

DE remercier monsieur John Gilmore, au nom de la Ville de Pointe-Claire et de tous les citoyens, pour son geste généreux qui est utile à l'ensemble de la communauté.

**2018-890** AUTORISATION – RADIATION DES SOLDES MINIMUMS DES TAXES FONCIÈRES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser la radiation de soldes inférieurs ou égaux à la somme de 2 \$ à l'égard de taxes foncières dues à la municipalité, représentant un total de 462,04 \$, pour 1016 dossiers dont la liste est annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 18-139-12330.

**2018-891** AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – « CENTRAIDE 2018 »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant représentant 50 % de la contribution des employés lors de la campagne « Centraide 2018 », jusqu'à concurrence de 8 500,00 \$ ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-193-00-989 et 02-111-00-698, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12304, émis le 5 novembre 2018.

**2018-892** AUTORISATION – RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES DÉCOULANT DU NON-PAIEMENT DE CERTAINES FACTURES ÉMISES POUR LE RENOUELEMENT DE LICENCES DE CHIENS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser la radiation de mauvaises créances découlant du non-paiement de certaines factures émises pour le renouvellement de licences de chiens totalisant la somme de 5 721,69 \$, réclamée des débiteurs dont les noms apparaissent dans la liste annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 18-139-12318.

**2018-893** AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE – LA  
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS –  
RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'autoriser un amendement budgétaire, afin de procéder au  
virement d'une somme de 78 000 \$, à même la réserve pour  
éventualités (poste budgétaire 02-990-00-691) vers le poste  
budgétaire 02-161-00-419, le tout pour le financement de certaines  
dépenses relatives aux frais pour la fourniture de services  
professionnels en matière de ressources humaines.

**2018-894** AUTORISATION – DON – ABONNEMENT FAMILIAL DE  
PAGAYAGE LIBRE POUR L'ENCAN SILENCIEUX POUR LA  
SAINT-VALENTIN DE LA « RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS  
DE L'OUEST-DE-L'ÎLE »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'autoriser la donation d'un abonnement familial de pagayage libre  
pour l'encan silencieux pour la Saint-Valentin au profit de la  
« Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île ».

**2018-895** REMERCIEMENTS – MEMBRE SORTANT DU « COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME » POUR SES SERVICES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE remercier chaleureusement, monsieur Charles Jeannotte, pour  
les années qu'il a consacrés au service des citoyens de la Ville de  
Pointe-Claire à titre de membre du « comité consultatif  
d'urbanisme ».

**2018-896** RENOUVELLEMENT – MANDAT DE MEMBRES DU « COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME » DE LA VILLE DE  
POINTE-CLAIRE POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
DE renouveler le mandat des quatre (4) personnes ci-après  
désignées, pour agir en tant que membres du « comité consultatif  
d'urbanisme », pour une période de deux (2) ans, à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 :

- Monsieur Mike Flaherty ;
- Monsieur Karl Simla ;
- Madame Julie-Ann Smith ;
- Monsieur Aldo Sylvestre.

**2018-897** NOMINATION – DEUX (2) NOUVEAUX MEMBRE AU « COMITÉ  
CONSULTATIF DE STEWART HALL »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
DE désigner et nommer, madame Marga Ashley et  
madame Lyne Perrier, à titre de membre du « comité consultatif de  
Stewart Hall », pour un mandat de trois (3) ans, à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.



**2018-898** APPROBATION – « PLAN D’ACTION MUNICIPAL 2018 » POUR L’INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET D’APPROUVER LES OBJECTIFS POUR L’ANNÉE 2018 DÉFINIS PAR LE « COMITÉ D’ACCESSIBILITÉ »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D’approuver le « Plan d’action municipal 2018 » pour l’intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, ainsi que les objectifs 2018 du « Comité d’accessibilité ».

**2018-899** REJET DES SOUMISSIONS – NOUVELLE SALLE DE FILTRATION À LA PISCINE 25 VERGES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues relativement à la fourniture de services professionnels nécessaires pour la construction d’une nouvelle salle de filtration à la piscine de 25 verges au « Centre aquatique ».

**2018-900** AUTORISATION – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS L’ANNEXE DE L’ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE ratifier l’exécution de travaux supplémentaires dans l’annexe de l’aréna Bob-Birnie, suite aux travaux achevés en 2017 à cette endroit ;

D’imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-416-12-836 et 03-920-16-141, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 18-12207, émis le 2 novembre 2018.

**2018-901** APPROBATION – CONVENTION DE FINANCEMENT À INTERVENIR, ENTRE LA « COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) » ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D’approuver une convention de financement à intervenir, entre la « Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) » et la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du programme d’aide financière à la conception de l’aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, dans la mesure où la version finale de cette convention est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-12439 ;

D’autoriser monsieur le maire, John Belvedere ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier et directeur du service des affaires juridique, Me Jean-Denis Jacob ou, en son absence, l’assistante greffière, à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2018-902**                    APPROBATION – FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES DROITS RÉELS DE SERVITUDE POUR LES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION À INTERVENIR, ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, « HYDRO-QUÉBEC » ET « BELL CANADA »

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver le formulaire d'établissement des droits réels de servitude pour les lignes électriques et de télécommunication, à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire, « Hydro-Québec » et « Bell Canada » ;

D'autoriser monsieur le maire, John Belvedere ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier et directeur du service des affaires juridique, Me Jean-Denis Jacob ou, en son absence, l'assistante greffière, à signer ce formulaire d'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunications concernant le lot 6 192 137, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2018-903**                    APPROBATION - RENOUVELLEMENT – CONTRAT INTERVENU AVEC « MICROSOFT LICENSING GP »

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'autoriser le renouvellement le contrat pour les licences « Windows » et « Microsoft » à la firme « Microsoft Licensing GP », pour une période de trois (3) années, soit les années 2019, 2020 et 2021, pour un montant total de 341 238,58 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12345, émis le 19 novembre 2018.

**2018-904**                    OCTROI D'UN CONTRAT – L'ACHAT ET LA MIGRATION DES SERVEURS SVCs EXISTANTS

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à l'achat de serveurs IBM SVC, permettant la migration des SVCs existants – 2415 – CG8, en faveur de la firme « Informatique ProContact Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 97 207,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IP180022 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-17-012 et 03-920-18-052, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12385, émis le 20 novembre 2018.

**2018-905**                    OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES SUR DEMANDE, TRAVAUX PONCTUELS NON-PLANIFIÉS ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CÂBLAGES INFORMATIQUES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services sur demande, à l'exécution de travaux ponctuels non-planifiés et à l'exécution de travaux de construction de câblages informatiques en faveur de la firme « Informatique ProContact Inc. », pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, à raison de 100 000 \$, pour chacune des années 2019 et 2020, avec possibilité de renouveler l'exécution de ce contrat pour trois (3) années optionnelles.

**2018-906** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE SABLAGE ET DE PEINTURE DES BORNES D'INCENDIE, POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de services de sablage et de peinture des bornes d'incendie, pour les années 2019, 2020 et 2021, en faveur de la firme « Nettoyage Spécialisé GE Inc. », laquelle a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 47 082,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180060 ;

D'indiquer que la Ville de Pointe-Claire pourra, à son choix et au moment jugé opportun, procéder au renouvellement de ce contrat pour deux (2) années additionnelles, à savoir, les années 2022 et 2023 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12426, émis le 21 novembre 2018.

**2018-907** OCTROI D'UN CONTRAT – LA LIVRAISON, EN LOCATION, D'UN BOUTEUR, SUR CHENILLE À BASSE PRESSION ET L'UTILISATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE, INCLUANT LES SERVICES DES OPÉRATEURS POUR DÉBLAYER LE DÉPOTOIR À NEIGE, POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la livraison, en location, d'un boteur sur chenille à basse pression et d'une pelle mécanique, pour déblayer le dépotoir à neige, incluant les services des opérateurs, pour l'année 2019, en faveur de la firme « Entreprises Vaillant », pour un montant total de 90 232,38 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PT150007 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12337, émis le 21 novembre 2018.

**2018-908** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES D'INSPECTION DES VANNES DE CONDUITES SECONDAIRES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'inspection des vannes de conduites secondaires de la Ville de Pointe-Claire et mettre à jour dans la base de données « .AQ9 », la plus récente, pour les années 2019, 2020 et 2021, en faveur de la firme « Simo Management Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 33 150,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180053 ;

D'indiquer que la Ville se réserve l'option de renouveler ce contrat pour l'année 2022 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-418, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12349, émis le 22 novembre 2018.

**2018-909** OCTROI DE CONTRATS – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE LIVRES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS, DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer des contrats pour la fourniture et la livraison de livres en français et en anglais, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, en faveur des firmes « Livres Babar Inc. », « Librairie Clio », « Paragraphe », « Librairie Monet » et « Librairie Raffin », pour un montant total de 295 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres LP190005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-671, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12332, émis le 22 novembre 2018.

**2018-910** OCTROI D'UN CONTRAT – POUR LA QUALIFICATION DES SAUVETEURS ET L'ACHAT DES MANUELS POUR LES COURS DE SAUVETAGE, POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la qualification des sauveteurs et l'achat des manuels pour les cours de sauvetage, en faveur de la « Société de sauvetage du Québec », laquelle est le fournisseur unique au Québec, pour un montant total de 51 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-16-458 et 02-701-16-666, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12323, émis le 20 novembre 2018.

**2018-911** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉPARATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE DU PARC CEDAR PARK HEIGHTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réparation et le réaménagement du terrain de balle-molle du parc Cedar Park Heights, en faveur de la firme « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. », laquelle a présenté la soumission la plus avantageuse, pour un montant total de 38 804,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1841-18184A ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-020, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12415, émis le 21 novembre 2018.

**2018-912** OCTROI D'UN CONTRAT – INSTALLATION DE SIGNAUX CLIGNOTANTS POUR DES TRAVERSES PIÉTONNIÈRES À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'installation de signaux clignotants pour des traverses piétonnières à divers endroits de la Ville, en faveur de la firme « Signalisation Kalitec Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 61 408,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1843-18301 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 18-12398, émis le 21 novembre 2018.

**2018-913**                    APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENSEMENCEMENT SUR L'AVENUE CARTIER AU NORD DE L'AVENUE LANTHIER

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur Cowan,  
Appuyé par monsieur Cousineau, et unanimement  
D'approuver cinq (5) modifications au contrat intervenu avec « Les mains vertes du paysage Inc. », relativement aux travaux de plantation et d'ensemencement sur l'avenue Cartier, au nord de l'avenue Lanthier, pour un montant total de 8 003,16 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme, faisant passer le montant total du contrat à la somme de 64 525,34 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-12-874, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12339, émis le 20 novembre 2018.

**2018-914**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – « SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE 2018 »

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Société de sauvetage 2018 », pour un montant total de 14 000 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme, faisant passer le montant total du contrat à la somme de 51 500 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-16-458 et 02-701-16-666, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12311, émis le 22 novembre 2018.

**2018-915**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE VÉHICULES DE LOCATION CLÉS EN MAINS, ANNÉE 2018

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Discount Location », pour la fourniture et la livraison de véhicules de location clés en mains, pour l'année 2018, pour un montant total de 6 513,22 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme, faisant passer le montant total du contrat à la somme de 58 084,74 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-003, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12287, émis le 22 novembre 2018.

**2018-916**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –  
L'INSTALLATION DES TAPIS DE CAOUTCHOUC DANS LES  
CHALETs DES PATINOIRES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec  
« Le Groupe Unisol Inc. », pour l'installation des tapis de  
caoutchouc dans les chalets des patinoires, pour un montant total  
de 2 507,11 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
82 743,95 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-051, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12370, émis le  
22 novembre 2018.

**2018-917**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX  
ÉLECTRIQUES LIÉS AU REMPLACEMENT DES PORTES DE  
L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et  
unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec  
« Technologie Ion Inc. », pour l'exécution des travaux électriques  
(conduits et câblage – réseau électrique et data) liés au  
remplacement des portes de l'aréna Bob-Birnie, pour un montant  
total de 1 908,83 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
90 742,01 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-72-836, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12360, émis le  
22 novembre 2018.

**2018-918**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – MISE AUX  
NORMES DU SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE DU « CENTRE  
AQUATIQUE »

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec  
« Dexstar Communication », pour la mise aux normes du système  
de chronométrage du « Centre aquatique », pour un montant total  
de 758,84 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
52 543,58 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-18-001.

**2018-919**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA  
FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DOUZE (12) BORNES DE  
RECHARGE AUX TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec  
« Laroche Électrique », pour la fourniture et l'installation de douze  
(12) bornes de recharge dans le stationnement contigu au bâtiment  
du services des travaux publics, pour un montant total de  
3 403,26 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
52 152,66 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-051, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12437, émis le  
22 novembre 2018.

**2018-920**                    APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – TRAVAUX  
DE REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU PLATEAU  
SPORTIF ET DU COMPLEXE DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'approuver deux (2) modifications au contrat intervenu avec  
« La Cie Électrique Britton Ltée », pour les travaux de  
remplacement de l'entrée électrique du plateau sportif et du  
complexe de l'hôtel de ville, pour un montant total de 3 154,34 \$,  
taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
833 012,85 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-22-851, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12364, émis le  
22 novembre 2018.

**2018-921**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – SERVICE DE  
COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES RÉSIDUS  
ENCOMBRANT, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES  
MATIÈRES ORGANIQUES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec  
« RCI environnement division WM Québec Inc. », pour le service de  
collecte et de transport des déchets, des résidus encombrant, des  
matières recyclables et des matières organiques, du 1<sup>er</sup> avril 2017  
au 21 mars 2020, pour un montant total de 413,91 \$, taxes  
incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenue avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
5 747 893,91 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-420-00-495 et  
02-420-00-471, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12297,  
émis le 22 novembre 2018.

**2018-922**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX  
D'ARBORICULTURE

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et  
unanimement

RÉSOLU :                    D'approuver une modification au contrat intervenu avec  
« Service d'arbres Nature Inc. », pour des travaux d'arboriculture,  
pour un montant total de 45 990 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de  
909 981,14 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du  
budget pour chacune des années 2019 à 2021 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12108, émis le  
23 novembre 2018.

**2018-923**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –  
RECONSTRUCTION DE L'AVENUE HILLCREST

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :                    D'approuver une modification au contrat intervenu avec  
« Construction G-Nesis Inc. », pour la reconstruction de  
l'avenue Hillcrest, pour un montant total de 77 795,10 \$, taxes  
incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de  
2 188 056,67 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-42-875, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12373, émis le  
21 novembre 2018.

**2018-924**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – OBTENTION DE  
SERVICES PAR UN CONSORTIUM DE PROFESSIONNELS  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE FOSSE À NEIGE EXTÉRIEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU :                    DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat relatif à la  
fourniture de services professionnels d'un consortium d'architectes  
et d'ingénieurs, afin de réaliser les plans et devis, pour la  
construction d'une fosse à neige extérieur à l'aréna Bob-Birnie,  
d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres, prévu  
à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec*  
(*Système dit « appel d'offres – qualité à une enveloppe, incluant le  
prix »*) ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le  
cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tel que  
ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier  
décisionnel 18-315-12368.



**2018-925**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – LA  
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D’UN  
LABORATOIRE D’INSPECTION DE TOITURES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
DE choisir, en ce qui concerne l’octroi d’un contrat pour la fourniture  
de services professionnels d’un laboratoire d’inspection de toitures,  
pour la reconstruction de la toiture en pignon de la piscine 6-50 au  
« Centre aquatique » et la toiture en pignon de l’aréna Bob-Birnie,  
d’utiliser le système d’évaluation et de pondération des offres, prévu  
à l’article 573.1.0.1 de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec*  
(*Système dit « appel d’offres – qualité à une enveloppe, incluant le  
prix »*) ;

D’approuver les critères de sélection devant être employés dans le  
cadre de l’appel d’offres devant être lancé à cet effet tel que ceux-ci  
apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel  
18-315-12380.

**2018-926**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – RÉALISATION  
D’UNE ENQUÊTE ORIGINE-DESTINATION POUR LA VOIE DE  
SERVICE NORD

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
DE choisir en ce qui concerne l’octroi d’un contrat de services  
professionnels pour la réalisation d’une enquête origine-destination  
pour la voie de Service Nord, d’utiliser le système d’évaluation et de  
pondération des offres, prévu à l’article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les  
Cités et Villes du Québec* (*Système dit « appel d’offres – qualité à  
deux enveloppes »*) ;

D’indiquer que le facteur utilisé à l’égard du prix, dans le cadre du  
calcul de la soumission la plus avantageuse, est établi à : 0 ;

D’approuver les critères de sélection dans le cadre de l’appel  
d’offres devant être lancé à cet effet, tel que ceux-ci apparaissent à  
la section « Description » du dossier décisionnel 18-320-12347.

**2018-927**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – RÉALISATION  
D’UNE ÉTUDE ICHTHYOLOGIQUE DES BERGES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
DE choisir, en ce qui concerne l’octroi d’un contrat relatif à la  
fourniture de services professionnels pour la réalisation d’une étude  
ichthyologique des berges, d’utiliser le système d’évaluation et de  
pondération des offres, prévu à l’article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les  
Cités et Villes du Québec* (*Système dit « appel d’offres – qualité à  
deux enveloppes »*) ;

D’indiquer que le facteur utilisé à l’égard du prix, dans le cadre du  
calcul de la soumission la plus avantageuse, est établi à : 0 ;

D’approuver les critères de sélection devant être employés dans le  
cadre de l’appel d’offres devant être lancé à cet effet, tel que ceux-  
ci apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel  
18-320-12362.

**2018-928**                    DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR  
DÉCISION DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D’OCTOBRE 2018

La liste des changements au personnel par décisions déléguées  
pour le mois d’octobre 2018, telle que présentée par  
monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est  
déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2018-929**                    APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL  
PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 4 DÉCEMBRE 2018

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions  
non déléguées pour le 4 décembre 2018, telle que signée par  
monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

**2018-930**                    RÉSILIATION DE CONTRAT – LA FOURNITURE ET LIVRAISON  
D'ILOTS DE RÉCUPÉRATION PRÉASSEMBLÉS

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'autoriser la résiliation du contrat octroyé en vertu de la résolution  
2016-418, relativement à fourniture et à la livraison des ilots de  
récupération préassemblés de matières recyclables et déchets pour  
les espaces extérieurs de la Ville de Pointe-Claire, pour les années  
2018 et 2019, en raison du non-respect des spécifications des  
équipements fournies, conformément aux documents contractuels,  
le fournisseur « Joyal Groupe Expert Conseil OSND : Nova  
Mobilier », ayant refusé de les réparer ou de les remplacer et  
d'honorer sa garantie ;

D'autoriser la retenue du montant de la garantie d'exécution,  
s'élevant à 44 213,60 \$ ;

DE réserver tous les recours de la Ville, pouvant être intentés pour  
dommages additionnels ;

DE mandater en conséquence, la firme « Bélanger Sauvé », afin  
qu'elle soit autorisée à intenter tous recours nécessaires destinés à  
assurer la protection des intérêts de la Ville de Pointe-Claire et à  
réclamer les dommages subis suite à la résiliation et à la  
non-exécution de ce contrat par le fournisseur ci-haut mentionné.

**2018-931**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE lever la séance à 21 h 30.

---

John Belvedere, Maire

---

Me Jean-Denis Jacob, Greffier